

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle

Promutuel du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale, ci-après la « Société », convoque ses membres à son assemblée annuelle qui se tiendra le :

JEUDI 3 AVRIL 2025, À 19 H

EN MODE VIRTUEL ET À L'ENDROIT SUIVANT : SALLE COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA 67, AVENUE MOREL, KAMOURASKA

INSCRIPTION

Chaque titulaire d'une police d'assurance qui désire participer, tant virtuellement qu'en personne à l'endroit mentionné, est invité à communiquer avec la Société au 1800 463-9646 ou en écrivant à dulacaufleuve@promutuel.ca d'ici le 28 mars 2025 afin de recevoir le formulaire d'inscription.

Une adresse courriel par personne est nécessaire pour accéder à la plateforme virtuelle et compte pour un vote.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les administratrices et les administrateurs, et poser des questions.

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 2 : Secteur 1 Siège nº 7 : Secteur 2 Siège nº 8 : Secteur 2

Tout membre désirant combler un siège du conseil d'administration doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10e) jour avant l'assemblée, soit le 24 mars 2025, à 16 h, un bulletin de mise en candidature, des déclarations d'intérêts et d'admissibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi doit être fait à l'adresse <u>dulacaufleuve@promutuel.ca</u> où le membre peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature ci-dessus. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de ce délai.

En conformité avec le Règlement N° 1 - Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse <u>dulacaufleuve@promutuel.ca</u>, au plus tard le 2 avril à midi, un formulaire de procuration dûment rempli. Tout membre peut demander à recevoir ce formulaire en écrivant à cette même adresse. Toute personne morale doit joindre, au formulaire de procuration, une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant sa représentante ou son représentant. Une personne désignée ne peut représenter qu'un seul membre.

Une prestation musicale de Mme Sophie Pelletier, artiste native de Rivière-Ouelle dans la belle région du Kamouraska, vous sera présentée à la fin de l'assemblée et un tirage de prix de présence sera effectué.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'assemblée se tiendra uniquement par webdiffusion.

Les places étant limitées, nous vous invitons à vous inscrire rapidement.



Diffusé le 19 mars 2025

